

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 4 Février à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Mireille CARRET

Absent (1) : Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Guy CHAZOT

Date de la convocation : 26/01/2023

6 ► COUPE AFFOUAGE VILLAGE DE LA VALETTE – ANNEE 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande formulée par les habitants du hameau de la Valette d'effectuer une coupe de bois de chauffage (coupe d'affouage) sur le sectionnal de la Valette pour leur consommation personnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **donne son accord** pour faire exécuter cette coupe à hauteur de 72 stères (12 stères par bénéficiaires)

↳ **décide** que la répartition aura lieu par feux conformément à l'alinéa 1er de l'article L243-2 du CGCT entre les six bénéficiaires suivants :

- Mme et Mr LARDON Claude ;
- Mme et Mr SAGNARD Philippe ;
- Mr FERRAGNE Florian ;
- Mr BOURGET Bernard ;
- Mme et Mr PREYNAT Pierre
- Mr ROURE Jean-Claude

Madame FOLLEAS Ginette nous a adressé un courrier nous informant qu'elle n'était pas intéressée pas cette coupe de bois pour l'année 2023.

↳ **décide** de confier les travaux de coupe, façonnage, cubage, débardage et transport jusqu'au domicile des bénéficiaires à un entrepreneur forestier : ABIES-BOIS – ZAC Les Gournets – 63 660 SAINT-ANTHEME (coût : 2 498,40 € TTC). Ces travaux seront lancés seulement quand l'acompte de la SARL BROUSSE pour la vente de bois sera perçu (voir délibération du 30.09.22).

↳ **impose** que la parcelle coupée en bois de vente par la société BROUSSE soit replantée en totalité (aucune autre coupe ne sera acceptée avant que celle-ci ne soit replantée)

↳ **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE